L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 MAI 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6; par semestre, $3.

PRIX DES ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces insérées [illegible] de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois dans la page éditoriale, paieront $3 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et courant des annonces [illegible]
Toutes les réclames [illegible] d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les comptes des annonces faites régulièrement leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

À NOS ABONNÉS DES CAMPAGNES

Nous prévenons nos Abonnés des campagnes, ainsi que nos Agents et les Maîtres de Poste, que le prix de l'abonnement est, à partir de ce jour, fixé comme suit:
Edition quotidienne: — Pour un an, $16; pour 6 mois, $8; pour 3 mois, $4.
Edition bi-hebdomadaire: — Pour un an, $6; pour 6 mois, $3.
Tout renouvellement d'abonnement se fera aux prix ci-dessus.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 18 MAI

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et heures, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain avec bâtisses, face à la rue Hevia, et un autre terrain, même rue. Premier District de cette ville.—Aussi, un lot de terre, même District, borné par les rues Tchoupitoulas, Marais, Richard et Religieuses; une portion de terre dans l'îlet voisin.—Aussi, deux terrains avec bâtisses, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Julia et Commerce; et une propriété améliorée de valeur, située à l'angle des rues Front Levée et Benjamin.

Par D. E. Morphy, à son magasin d'encan—Quincaillerie et fournitures de navires.

Par le même, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—Maïs et avoine. Au No 67 de la rue des Magasins—Thé.

Par S. Guinault, à sa maison d'encan—Cigares, boissons, quincaillerie, etc.

Par E. Gutierrez, à 10 1/2 heures, au No 131, rue des Remparts, entre St Louis et Toulouse—Beaux meubles de Paris, glaces, [illegible], ameublement de chambre à coucher, etc.

Par le même, au triangle des rues Conti et Vieille Levée—Farine.

Par Montgomery & Bros, au Montgomery-Tattersall—Beaux chevaux, mules, buggies, etc.

Par les mêmes, au No 80 de la rue du Camp—Marchandises sèches, lingerie, [illegible], bottes, souliers, et chapeaux.

Par O. Valéton, aux Tchoupitoulas et Natchez—Des bottes de [illegible].

Par Hoffman & Marin, au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par G. Lémonnet, au No 66 de la rue de Chartres—Marchandises étrangères et américaines, articles de toilette, [illegible].

Par Vincent & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—[illegible]; la goëlette anglaise "C. W. Chapin", du port de 116 tonneaux.

Nous appelons l'attention particulière sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent:
1o—Un îlet de terre dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Marais, Richard et des Religieuses, avec la presse et autres améliorations qui s'y trouvent.
2o—Une portion de terre dans l'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, des Religieuses et St-James, avec la Presse et autres améliorations qui s'y trouvent, Premier District.
3o—Propriété améliorée de valeur rue Hevia, Premier District.
4o—Propriété améliorée de valeur rue Tchoupitoulas, entre Julia et Commerce, même district, avec actions de la Banque des Citoyens.
5o—Propriété améliorée de valeur située à l'angle des rues Front Levée et Benjamin, même district.
Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

BEAUX MEUBLES—Emile Gutierrez, encanteur, vendra aujourd'hui, à 10 1/2 heures du matin, au No 131, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse—Un lot de beaux meubles de Paris, armoire à glace, garniture de cheminée, toilette, [illegible], ustensiles de cuisine, &c.

FARINE—Emile Gutierrez, encanteur, vendra aujourd'hui à 10 heures du matin, au triangle de la rue Conti et Vieille-Levée, pour compte de qui il appartiendra—Quarante barils de FARINE, sans aucune réserve.

ÉLECTIONS DE PAROISSE.

Le *Paroisse Empire* nous donne les résultats suivants des élections de la paroisse Plaquemines:
Avocat de District, Delahoussaye; recorder, Simeon Martin; shérif, Victor Read; assesseur de paroisse, Adrien Johnson; coroner, Neal Hingle; greffier de cour, Armand Lartigue.
Les résultats pour les places de juges de paix et de constables sont imparfaitement donnés.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Il doit y avoir demain, à l'Opéra, une représentation extraordinaire donnée par la jeune Joséphine Bohmy, âgée de 11 ans, avec le concours du jeune Arthur Duries et de Mlle Cécile M....., âgée de 12 ans, et de quelques artistes. Le programme se compose de *Jobin et Nanette*, vaudeville; *Rien n'est sacré pour un Sapeur*, chanté par Mlle Montplaisir; *Cariolette en prison*, et [illegible].

LIQUEURS.—Les liqueurs fabriquées par M. Geo. H. DUNBAR, No 8, rue St. Louis, sont très fines et rivalisent avec celles qui nous viennent d'Europe. Nous recommandons l'établissement de M. Dunbar aux propriétaires de restaurants, de pensions et de cafés, ainsi qu'aux familles en général.

CHAMPAGNE CH. FARRE.—La Nouvelle-Orléans est certainement la ville d'Amérique où l'on apprécie le mieux les bons vins. Parmi les différentes marques de Champagne qui ont pris faveur sur la place, la marque de la maison Ch. Farre est une de celles qui ont le mieux su gagner la faveur des connaisseurs, et comme cette faveur est basée sur la qualité intrinsèque des vins de cette maison, elle ne fera que s'accroître. Les trois vins de la marque Ch. Farre ont chacun leur mérite particulier. Le *Sillery* est un vin de dessert, léger, pétillant, mousseux; l'*Impérial* est un vin riche, d'une saveur fraîche et agréable; enfin le *Cabinet* est un vin sec généreux, qui fait les délices des plus fins gourmets. La fabrication des vins de Champagne est un art comme un autre, mais dans tout art, quelle que soit l'habileté du fabricant, rien ne peut suppléer à la qualité de la matière première. Or, l'excellence des vins employés par la maison Farre est précisément ce qui fait la supériorité de ses produits et ce qui leur permet de ne craindre aucune comparaison. Aussi les envois que reçoit l'agent de ces vins, M. J. J. HERB, sont-ils toujours enlevés avec une grande rapidité. Les amateurs feront bien de se hâter s'ils veulent avoir leur part des vins qui viennent de lui parvenir.

VALEUR THÉRAPEUTIQUE DU SIROP DE QUINQUINA FERRUGINEUX DE GRIMAULT & Cie, *Pharmaciens à Paris*.

[illegible]

Signé: VINCENT KERVERDEC, [illegible]
J. B. DE WISSER, [illegible]
[illegible]
Le Grand Chancelier de l'Ambassade; Signé: PINARD.

ANNONCES De la deuxième Page.

On trouvera [illegible] à la deuxième page de l'Abeille, toutes les annonces de ventes à l'encan [illegible] ventes judiciaires, ainsi que les avis [illegible].

Le Bill du Colorado.
VETO DU PRÉSIDENT.

Ce territoire ne fera pas autant de bruit qu'en fit le bill du Kansas, de sanglante mémoire; attendu que le temps des batailles est passé, mais il n'en est pas moins destiné à jouer un certain rôle dans les annales embrouillées de cette époque. D'abord, il a donné lieu à deux votes assez singuliers, et, dans ces votes, les deux partis, le parti radical et le parti démocrate, ont été à peu près confondus. Si, sous un point de vue, le bill était du goût des radicaux, sous un autre, il choquait les sentiments absolus d'égalité de quelques-uns de leurs chefs. Par conséquent, tous les républicains noirs n'ont pas voté pour le bill, bien qu'ils soient parfaitement sûrs que le Colorado ne peut être, sous leur influence dominante, autre chose qu'un État républicain. Mais le mot de *blancs* figurait dans le bill, et ce mot a déplu, comme il devait déplaire, en effet, aux extrêmes radicaux, et ces radicaux inébranlables n'ayant pu faire biffer du bill le mot malencontreux, ont voté contre son adoption. Peut-être n'ont-ils usé de cette tactique que parce qu'ils savaient bien que le bill passerait sans leur secours, et, alors ils ont voulu faire à bon marché parade de fermeté et de logique. En fait de calculs politiques, on ne saurait nier que depuis la fin de la guerre, les radicaux ne soient devenus très savants. Le succès, en leur inspirant de la confiance en eux-mêmes, a exalté leur génie, et pour tout ce qui concerne la consolidation de leur influence, surtout la perpétuation de leur pouvoir, ils sont devenus d'une clairvoyance admirable.

Ainsi, partant de ce point, qui est pour eux le point capital, la perpétuation de leur prééminence, ils ont voulu tout avoir du Colorado, c'est-à-dire qu'ils ont voulu faire de ce pauvre territoire, pauvre sous tous les rapports, non seulement un État républicain, mais encore un État radical, un État niveleur, un État où toutes les races pourraient [illegible] sur un pied absolu d'égalité civile et politique.

Mais tous les républicains noirs ne sont pas de cette trempe et parmi les chefs on remarque des dissidences quand il s'agit de développer les principes jusque dans leurs conséquences dernières. Ainsi plusieurs ont voté avec les démocrates pour conserver le mot de *blancs* dans la constitution du Colorado.

De leur côté, les démocrates, qui ne sont pas tant intéressés à ce qu'on ajoute un État républicain de plus à ceux qui existent déjà et dont le nombre est peu rassurant pour eux, à moins qu'il ne survienne dans ces mêmes États une réaction puissante qui change le blanc en rouge et le rouge en blanc, de leur côté les démocrates ont hésité sur la question du rejet. Ils sont habitués depuis si longtemps à l'idée de la défaite qu'ils ont regardé comme une espèce de victoire la conservation d'un mot dans le constitutif du Colorado et beaucoup d'entre eux ne voulant pas laisser échapper ce succès très inattendu, ont voté pour l'admission du territoire dans l'Union américaine. Et voilà comment le bill du Colorado a fait son chemin avec les calculs, les répugnances, et les dispositions en sens divers des deux chambres congressionnelles.

Mais ni l'une ni l'autre ne paraissent être fort passionnées pour le résultat et le veto du président arrive cette fois très à propos. Il est impossible que le premier magistrat de la République, quelle que soit son opinion sur le fond, [illegible] à la portée de la mesure comme combinaison politique, acceptât une constitution d'État ayant pour base représentative un quart seulement de la population requise des vieux États pour qu'ils aient droit à un mandataire avec plein pouvoir représentatif. Le Colorado n'a pas 30,000 habitants. S'il était admis dans l'Union, il serait donc représenté quatre fois quand plusieurs anciens États ne seraient représentés qu'une fois, c'est-à-dire que 30,000 habitants auraient au Congrès une voix quand 120,000 habitants de New-York par exemple n'en auraient pas davantage. La base de la représentation serait donc changée pour un État seul, et cela dans un simple but de parti. C'est ce que n'a pu admettre le Président et ce qu'il vient de signaler sans faiblesse.

Son veto sera-t-il soutenu? sur ce point il ne paraît pas y avoir de doute. On a vu, d'après ce que nous avons dit, que le bill ne convient pas en tout aux radicaux et qu'il n'a été voté aux démocrates que parce qu'ils y avaient trouvé une contrariété bienvenue pour les doctrines et les croyances du parti ultra-radical. Il est vrai que ce même parti pourrait vouloir opposer au Président pour mieux saper son influence exécutive et la détruire peut-être; un vote des deux tiers contre le veto sur le bill des droits civils, serait sans doute une chose fâcheuse pour le parti conservateur représenté si bravement par le Président, et nous devons supposer que l'idée de cet avantage n'a pas échappé aux meneurs du parti radical. S'ils croyaient pouvoir réussir ils n'hésiteraient pas à jouer cette partie même en faveur d'un bill qui ne répond pas à toute leur attente, et ceux qui ont voté contre voteraient maintenant, en se prononçant contre le veto; mais l'affaire serait très douteuse et rien n'annonce qu'ils veuillent en courir le hasard. Nous devons donc considérer le succès du veto comme à peu près certain et le bill du Colorado comme enterré.

NOUVELLES DU MEXIQUE.—On a reçu par le *Otro*, arrivé hier de la Havane, des nouvelles de Mexico, du 6 mai.

L'impératrice Charlotte a quitté la capitale le 1er mai pour aller faire une tournée dans la partie Sud de l'empire jusqu'à Cuernavaca, la plus jolie et la plus intéressante ville du Mexique.

Le décret pour le dessèchement de la vallée de Mexico, si fréquemment menacée par les inondations, a été promulgué le 27 avril. Les plans et devis, acceptés par le gouvernement, ont été faits par un ingénieur américain nommé Smith, de New-York.

Les troupes impériales avaient réoccupé Mazatlan et les autres ports du Pacifique, et les soi-disant Libéraux battus partout et dispersés ne menaçaient plus l'empire qui jouissait d'une paix profonde et inaccoutumée.

L'ESPRIT DE PARTI.

En lisant les discours qui jettent aujourd'hui la presse radicale dans des transports de joie et d'enthousiasme, nous ne sommes pas surpris du délire où elle est plongée. C'est à croire que nous ne sommes pas au dix-neuvième siècle, dans une ère où les idées de progrès et [illegible] d'équité se font écouter jusque dans les pays les plus despotiquement gouvernés; mais que nous sommes revenus aux temps barbares où le *væ victis* était la devise des souverains et des peuples.

Voici tout d'abord M. Stevens, le chef [illegible] le président de l'assemblée, l'homme qui [illegible] qu'il a dit: je veux, doit être obéi sans murmure. Il [illegible] les débats, ce qui veut dire que la discussion est close et que personne n'aura le droit de parler après lui. Il est plein de confiance: il voit autour de lui des gens convaincus et déterminés à «sauver l'Union.» Or, pour sauver la nation en péril, il faut [illegible] sauver le parti radical, et le seul moyen d'accomplir cet exploit, c'est de voter pour le programme du comité des Quinze, tel qu'il est, sans en rien retrancher. Jusque là, rien de mieux. Mais le farouche tribun aborde bientôt la question de la punition des traîtres, et sur ce point il est intraitable.

On dit que les conditions imposées aux États dans ce programme, s'écrie-t-il, sont trop rigoureuses. Trop rigoureuses, pourquoi? Plût à Dieu que l'expulsion des rebelles, au lieu de s'arrêter à l'année 1870, pût durer jusqu'en 1970. Ce serait encore trop doux pour eux. J'entends dire que nous cherchons à les humilier. Les humilier, eh bien pourquoi pas? Ne méritent-ils pas l'humiliation? Ne méritent-ils pas la dégradation? Qui donc le mériterait si ce n'est eux? Quel *animal* ou quel criminel le mérite plus qu'eux? Ils n'ont pas même confessé leurs péchés et l'on parle de leur pardonner. Celui qui nous donne la justice et la miséricorde ne pardonne pas avant que le pécheur ait confessé ses fautes et se soit humilié devant sa puissance. Pourquoi serions-nous plus généreux que lui? Si les rebelles veulent rentrer au bercail, qu'ils le fassent courbés sous la haire et sous le cilice. Qu'ils fassent pénitence. C'est à nous qu'il appartient de juger s'il y a lieu de leur pardonner ou non. Tels sont mes principes. Mes uniques regrets, c'est que je ne sois pas à même de leur infliger un châtiment sévère. Que les amis de la rébellion viennent donc pour m'étourdir de leurs protestations et de leurs chants de paix. Qu'ils sachent donc que les cris des victimes de Memphis ne résonnent plus à mes oreilles......

Avant d'admettre dans cette enceinte les représentants de ces États rebelles qui ont fait mourir des millions de nos concitoyens, attendez qu'ils aient changé de vêtements. Je ne veux pas siéger à côté de gens dont les habits sont encore humides de sang......

L'enfer et ses tourments, voilà ce que méritent les chefs et les instigateurs de cette rébellion......

Tout cela a été proclamé, d'après les feuilles radicales, dans un langage aisé, digne et chaleureux, et a été applaudi avec frénésie par les nègres postés dans les tribunes. Nous le croyons sans peine.

Courrier des Etats-Unis.

L'EXPLOIT DES FÉNIENS.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

La goëlette anglaise *Wentworth*, arrivée hier dans le port, nous apporte le récit du premier et dernier exploit des Féniens sur les côtes du Maine. Le 2, au point du jour, le *Wentworth* était abordé à la hauteur du Grand Manan par un bateau de pêche portant le pavillon irlandais et monté par 60 hommes armés, commandés par un certain colonel Kelly. Le capitaine [illegible]

VETO DU BILL DU COLORADO.
MESSAGE DU PRESIDENT.

Washington, 16 mai.—Au Sénat des Etats-Unis: Je renvoie au Sénat, d'où il émanait, le bill qui a passé dans les deux chambres du Congrès, sous ce titre: "Acte pour l'admission du Colorado dans l'Union", avec mes objections.

D'après les informations que j'ai été à même de me procurer, je ne considère pas l'établissement d'un gouvernement d'Etat comme nécessaire à présent pour le bien-être des habitants du Colorado. Sous le gouvernement territorial existant, tous les droits, privilèges et intérêts des citoyens sont protégés et assurés. Les votants choisissent leurs propres législature et leurs officiers locaux et sont représentés au Congrès par une délégation de leur propre choix.

Ils font et exécutent leurs propres lois municipales, sujettes seulement à la révision par le Congrès. La population est faible; quelques personnes ne l'estiment pas au dessus de 25,000, pendant que les avocats du bill la portent de 35,000 à 40,000. Les habitants sont pour la plupart de récents colonistes, dont un grand nombre est disposé à se rendre dans d'autres districts miniers, au delà des limites du territoire, si les circonstances leur paraissent favorables. Une telle population ne peut que s'attendre à un dégrèvement de taxe, si le système territorial qui fait peser sur les Etats Unis les dépenses des départements exécutif, législatif et judiciaire est provisoirement continué. Ils ne peuvent que se sentir plus protégés dans leur liberté, leurs personnes et leurs biens en voyant la loi et l'ordre défendus par le pouvoir exécutif national contre toutes les commotions nouvellement organisées; secondement, il n'est pas établi d'une manière satisfaisante qu'une majorité des citoyens du Colorado désire que le gouvernement du territoire soit converti en gouvernement d'Etat. En septembre 1864, sous l'autorité du Congrès, une élection fut légalement ordonnée pour connaître les vues du peuple sur cette question particulière. 6,192 votes furent donnés et de ce nombre 5,215 furent contre le changement proposé.

En septembre 1865, sans aucune autorité légale, la question fut encore présentée au peuple du territoire dans la vue d'obtenir une reconsidération du résultat de l'élection ordonnée par un acte du Congrès du 21 mars 1864.

A cette seconde élection, 5905 votes furent donnés, et il n'y eut que 155 voix en faveur d'une organisation d'Etat. Il ne me paraît pas entièrement sûr de laisser ce dernier résultat, si irrégulièrement obtenu, renverser celui qui avait été acquis d'une manière légale. La régularité et l'obéissance à la loi doivent toujours être observées dans la formation des nouveaux Etats.

Troisièmement.—L'admission du Colorado en ce moment me paraît être incompatible avec l'intérêt public du pays, bien qu'il soit désirable que les territoires arrivés à leur maturité soient organisés en Etats; l'esprit de la Constitution semble exiger qu'il y ait autant d'égalité que possible parmi les divers Etats qui composent l'Union.

Nul Etat ne peut avoir moins ou plus de deux sénateurs au Congrès. Le plus grand Etat a une population de 4 millions; plusieurs autres Etats ont une population excédant 2 millions et beaucoup d'autres ont une population excédant 1 million. Si ce bill devient loi le peuple du Colorado, composé de 30,000 habitants, aurait un membre à la Chambre des Représentants pendant que N.-York n'en aurait que 31. Le Colorado dans le collège électoral aurait trois votes pendant que New-York n'en aurait pas davantage. On a vu déjà des inégalités pareilles; mais jamais plus grandes. Quand le Congrès les a souffertes, c'était sans doute pour quelque grande nécessité publique et avec la certitude qu'elles disparaîtraient rapidement par des accroissements rapides. Ainsi, en ce qui concerne les divers Etats formés de ce qu'on appelait le territoire du Nord-Ouest, à l'Est du Mississipi, leur augmentation de population, rapide donnait la certitude que les Etats admis avec un ou deux représentants auraient bientôt droit à un plus grand nombre.

Quand la Californie fut admise sur le terrain des nécessités commerciales et politiques, on voyait clairement que l'Etat était destiné à devenir promptement une communauté commerciale, grande, prospère et importante. Dans le cas du Colorado, je ne sache pas qu'aucune nécessité nationale, d'une nature commerciale ou politique, exige que nous nous écartions des lois de l'égalité, auxquelles il a été adhéré si souvent dans notre histoire.

Si les renseignements pris à l'égard du Colorado sont dignes de foi, la population du Colorado a diminué au lieu d'augmenter. Une élection pour les membres de la législature territoriale, faite en 1861, donna 10,580 votes. A l'élection de 1864, ci-dessus mentionnée, le nombre fut de 6,192, et à l'élection irrégulière de 1865, qui est précitée, le vote a été de 5,905.

Désirant sincèrement le bien être et la prospérité de tout l'Etat, et aussi bien que la prospérité et le bonheur de l'ancienne Union, je regrette la diminution apparente de la population du Colorado; mais il est manifeste que cela tient à l'émigration qui se porte de ce territoire dans les autres qui, à tort ou à raison, sont réputés plus riches en ressources minérales et agricoles. Si, cependant, le Colorado n'a pas décliné en population, un autre recensement ou une autre élection faite sous l'autorité du Congrès démontrerait sous peu la question, et ce [illegible] du territoire parmi les Etats de l'Union, si le peuple le désirait.

La teneur de ces objections fournit la réponse qu'on peut répéter à un argument en faveur de la mesure tiré de l'acte qui a été passé par le Congrès le 21 mars 1864. Bien que le Congrès supposât alors que la condition du territoire fut telle qu'elle justifiât son admission comme Etat, le résultat de deux années d'expérience a montré que toutes les raisons qui existaient pour l'établissement d'un gouvernement territorial au lieu d'un gouvernement d'Etat au Colorado, sous l'organisation territoriale continuent toujours à dominer. La Constitution de l'Union, au moment actuel, est de nature à donner à réfléchir en ce qui concerne l'admission de nouveaux Etats. Onze des anciens Etats ont été quelque temps et sont toujours sans représentation au Congrès. Il est de l'intérêt commun de tous les Etats, aussi bien de ceux qui sont représentés que de ceux qui ne le sont pas, que l'intégrité et l'harmonie de l'Union soient restaurées aussi complètement que possible, de façon que tous ceux qui doivent supporter les charges du gouvernement fédéral, soient consultés sur l'admission de nouveaux Etats, et que, pendant ce temps aucun Etat ne soit prématurément ou inutilement admis à participer au pouvoir politique que le gouvernement fédéral possède, non pour l'avantage d'un Etat ou d'une section particulièrement, mais pour la sûreté, pour le bien, et pour le bonheur commun du pays.

ANDREW JOHNSON.

CHRONIQUE LOCALE.

SUSPENSION DU CHEF DE POLICE.—Le Bureau des commissaires de police, dans un meeting tenu avant-hier soir, a adopté une résolution qui suspend le colonel Thomas E. Adams de son service, comme chef de police, à cause d'un ordre donné par lui à la police, il y a quelque temps, de ne pas arrêter les gens par cela seul qu'ils portent des armes cachées quand ils sont connus pour des gens paisibles et qu'il n'y a rien autre à leur reprocher. Les instructions ont été données par le colonel Adams, nous en sommes sûrs, pour le bien public, et sans qu'il eût l'intention de contrevenir à la loi; il y a été déterminé par les nombreux désordres de rue qui se produisent depuis quelque temps, par les vols commis au préjudice de citoyens non protégés et qu'on ne peut prévenir tous dans l'état de désorganisation où est la police. Mais il n'en est pas moins vrai que cet ordre est contraire à la loi et qu'il faut soutenir la loi avant tout. Quant au fait qui a donné lieu à l'ordre, le voici.

Une personne avait été arrêtée, ayant un permis du maire Clark de porter un pistolet en raison de la nécessité où elle se trouvait pour ses affaires particulières de fréquenter la nuit des quartiers dangereux. La police refusant de reconnaître le permis du maire, enferma la personne au corps de garde. Or, c'est pour éviter ces conflits que le chef de police avait émis son ordre. Mais le grand juri a procédé contre lui et c'est pour cela que le chef de police a été suspendu par les commissaires. L'affaire sera jugée par le bureau lundi, à 10 heures du matin. La suspension a été décidée par trois contre deux. MM. Soulé, Davigneaud et J. H. Moore votant pour l'affirmative et MM. Lynch et Conway pour la négative.

LES COMMISSAIRES DE POLICE.—Le Bureau a adopté la résolution qui suit:

Résolu, que ce Bureau ne regarde pas les agents de police nommés par le maire intérimaire Clark, soit les officiers soit les membres subalternes, comme occupant leurs places respectives d'une manière permanente,—tant qu'ils n'auront pas prêté le serment d'office, fourni les cautions requises par la loi et tant qu'ils ne seront pas dûment commissionnés.

UN AUTRE FATAL ACCIDENT DE CHEMIN-DE-FER.—Les corps de deux hommes qui ont été écrasés hier sur le chemin-de-fer de Jackson, à l'intersection du chemin-de-fer de Jefferson, ont été apportés en ville par le train du soir. L'un des deux était Tony Prosper, chasseur, et l'autre était connu comme le Père Eugène Paret. Il paraît qu'ils avaient monté sur un wagon plat chargé de bois, à Kennerville, et que le char fut jeté hors de la voie en roulant sur une vache à l'intersection du chemin de Jefferson. Le mouvement renversa la charge de bois qui, tombant sur eux, les écrasa. Ils sont morts sur le coup. On a trouvé sur eux un billet de l'archevêque Odin de $4600 en faveur du Père Paret.

L'AFFAIRE DE ROSE BOULIGNY.—Le coroner Delery a fini hier l'enquête qui avait été commencée par le coroner Leiser, dans l'affaire de Rose Bouligny, vieille négresse âgée de 68 ans, qui tenait une maison de passe, rue St-Louis, et qu'on suppose avoir été assassinée par des gens qui en voulaient à son argent. Le verdict du jury d'enquête a été que Rose Bouligny est morte par la strangulation opérée, ainsi que le jury dit avoir raison de le croire, par un certain Auguste Guerry et une Mme Johnson, personnes blanches, maintenant détenues en prison.

Comme cette affaire n'est pas encore sortie du mystère qui l'environne, nous présumons que l'opinion du jury est basée principalement sur le fait de l'arrestation des accusés, le bruit qui court contre eux ne reposant encore sur aucun fondement solide.

LE MEURTRE D'ELLEN GASPER.—Le Coroner Delery a complété son enquête sur la mort d'Ellen Gasper, jeune et jolie femme mais mal famée. Les trois ou quatre personnes entendues comme témoins ont fait des dépositions qui tendent à accréditer l'idée qu'un nommé Hogan qui avait souvent maltraité Ellen a été son meurtrier. On l'avait entendu lui dire à elle-même: "Je vous tuerai." Louise Page a déclaré qu'Ellen lui avait dit que Hogan l'avait traînée par les cheveux et avait bousculé sa tête contre le plancher. Un docteur avait donné des soins à Ellen, mais on n'a pu découvrir le nom de ce docteur. Le jury du coroner a conclu par un verdict de meurtre contre Matt Hogan qui est en prison.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—L'affaire de Louise Pélagie Brown, accusée d'assassinat, dans l'affaire de l'empoisonnement de Fanny Crouch, a été appelée hier et renvoyée au 23 du courant.

L'avocat de District, Luzenberg, a déposé des documents ou des pièces contre Thomas Lindsay et Thomas Tallahan, alias Red Tom, et John McCrath pour meurtre et batterie, et contre André [e] pour avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes.

LE MEURTRE DE JOHN SMITH.—Le verdict du jury d'enquête du coroner sur l'accident de chemin de fer qui a coûté la vie à John Smith sur la voie de Pontchartrain, le 14 mai est formulé en ces termes: Il ne faut blâmer personne de cette mort, Smith était employé par la compagnie du chemin de fer et c'est par imprudence qu'il a été écrasé entre deux wagons quand il en poussait un sans faire attention à celui qui venait après lui.

NOTE—Le coroner Delery déploie dans le service de cette place, une activité remarquable. Informé qu'il y avait un corps flottant sur le fleuve, au pied de la rue du Canal, il dépêcha immédiatement son député, M. L. Barthe, vers l'endroit indiqué et l'enquête était déjà faite et achevée lorsqu'il reçut par le canal ordinaire avis de la découverte du corps. C'était, selon toute apparence, celui d'un marin. Comme il ne portait aucune marque de violence, le verdict a été: noyé.

PAR LE TELEGRAPHE
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

AFFAIRES FENIENNES.
L'Autorité du Chef annihilée.
FRAUDES DE HAUTS OFFICIERS.
CORRESPONDANCE D'ITALIE.
NOUVELLES BELLIQUEUSES.
L'Autriche forcée à la guerre.
Nouvelles du Mexique.
Confirmation des succès des Impériaux.
Voyage de l'Impératrice dans le Sud.
MARCHÉS.

New York, 17.—Une dépêche de Charleston au New York Times dit que la loi de suspension de la Caroline du Sud a été déclarée inconstitutionnelle par la Cour des Erreurs qui siège à Columbia.

New York, 17 — Un boucher nommé Reinhardt a été arrêté comme impliqué dans le vol de Higgin de samedi dernier.

Washington, 17.—Le sénat a passé le bill de la chambre qui rappelle l'acte du 37e congrès relatif aux passeports et l'a amendé de manière à ce qu'à l'avenir les passeports ne soient plus délivrés qu'aux citoyens des Etats-Unis.

La Chambre a approuvé l'amendement du Sénat à l'acte qui désigne le lieu où siégera la Cour de Circuit dans le District de Virginie.

San Francisco, 16—Le massacre du Fort Goodwin a été réaffirmé mais il est démenti par le Gén. Mason dans une dépêche officielle datée du 30 avril.

Passe du Sud Ouest, 17, 8 P. M.—Le steamer Crescent a gagné la mer à 4 P. M. et le steamer Texas à 5 P. M.

La barque britannique Russel est à l'ancre ici et gagnera la mer à haute marée.

Rien en vue. Vent N. O., léger. Temps calme. Marée très basse.

Quarantaine, 17, 7 P. M. La goëlette Seyner, venant de Cienfuegos avec un chargement de sucre et de mélasse, est arrivée cette après-midi.

Vicksburg, 17—Monté: le Baltic à 5 P. M. hier et le Magenta à 9 A. M. aujourd'hui. Le fleuve est stationnaire.

Louisville, 17—Pas de vente de tabac. Farine $9, de choix, $13. Maïs 63 à 66. Avoine 48 c. Mess Pork $30 50. Epaules, 14. Côtés dénoués 18 3/4. Jambons 21. Saindoux en tierçons 22.

Le révérend Théodore Clapp, depuis nombre d'années membre du clergé unitarien de la Nlle-Orléans, est mort cette après-midi.

New-York, 17—Le chef central Stephens a reçu nombre de militaires hier. Il est principalement occupé d'affaires financières et il reçoit constamment des souscriptions de tous les côtés.

Le sénat fénien est en session. Son action mystérieuse est regardée comme étant de mauvais augure. Il agit indépendamment de l'autorité de Stephens et délibère comme si ce chef n'existait pas.

Cincinnati, 17 mai — Farine inactive et nominale; mais sans changement, à $8 et $8c; avoine 47c; whiskey $2 23; porc $30 50; saindoux 21 1/2, bacon et groceries sans changement.

Washington, 17 mai—Sénat: Le bill qui interdit l'embarquement de la nitro-glycérine sur des navires ou wagons à passagers, a passé.

A passé aussi une résolution nommant des commissaires pour chercher une aiguade pour la marine cuirassée à Portland.

Le bill accordant des terres pour la construction d'un embranchement de chemin de fer du Pacifique en Californie à Portland, Oregon, a été adopté.

On a commencé à discuter le bill des allocations diplomatiques.

New-York, 17—Une dépêche de Washington dit que le comité de la chambre sur les banques a pris en considération un bill pour exempter de la taxe tous les bons du gouvernement en possession des banques nationales.

L'enquête concernant la complicité de M. Davis dans le complot d'assassinat, procède lentement.

New-York, 17—Il y a une grande agitation dans la Fraternité fénienne à Brooklyn par suite de la découverte de grandes fraudes commises par de proéminents officiers de l'ordre. On ne donne pas les noms des coupables pour le moment.

Washington, 17—CHAMBRE. A passé un bill autorisant l'usage du système métrique des poids et mesures, chargeant le secrétaire du Trésor de fournir à chaque Etat un régulateur de poids et de mesures du système métrique, et autorisant l'usage du poids de la dénomination de grammes pour la poste. Aussi, autorisant le président à nommer une commission spéciale pour faciliter l'adoption d'une monnaie uniforme entre les Etats-Unis et les pays étrangers.

Le comité sur la loi des faillites a rapporté un nouveau bill de banqueroute, qui a été remis à mardi prochain.

Le bill du Sénat, avisant au rapport des décisions de la Cour Suprême des E. U. a passé.

La résolution jointe du Sénat pour prolonger le délai pour la construction de la première section du chemin de fer du Pacifique a été adoptée.

La chambre s'est alors formée en comité général sur le bill de taxe.

New York, 17—Un correspondant de Florence, Italie, écrivant à la *Tribune*, sous la date du 30 avril, dit que dans une quinzaine de jours nous aurons la guerre. On fortifie à la hâte la forteresse abandonnée de Crémone. La flotte s'est ralliée. Tous les soldats en congé ont été rappelés, même ceux de la réserve des classes de 1834, 5, 6. Tous les journaux officiels excitent et échauffent les cœurs italiens.

Les généraux Cialdini, La Marmora et Petitti sont assemblés en conseil militaire. Chaque corps se prépare à la guerre et ils tâchent encore de rejeter la responsabilité sur l'Autriche. Au fond, Napoléon est le grand projeteur qui d'abord a poussé Bismark et qui pousse maintenant La Marmora, de sorte que l'Autriche est dans l'impossibilité d'éviter la guerre.

St Louis, 17—Coton a été tenu trop haut et ne s'est pas vendu. Farine et blé fermes et sans changement; maïs en hausse de 68 à 76; avoine, porc, bacon et whisky sans changement.

San Francisco, 17 — Le consul impérial du Mexique ici a une dépêche officielle qui dit que les Libéraux, après leur défaite à Michoacan, ont essayé de se rallier, mais qu'ils ont été surpris et complètement mis en déroute. On annonce officiellement que les impérialistes ont pris Lavistana.

Il y a une baisse générale dans les actions des mines.

Les Républicains hier ont élu Jas M. Wood.

New York.—Des lettres d'Oaxaca confirment les rapports des républicains sous Diaz, qui a fui à l'approche des autrichiens. Alvarez a été repoussé d'Acapulco.

New York, 17—Coton était ferme à la clôture mais calme à 35 et 36. Argent plus actif à 4 et 5 0/0. Or 129 3/4.

(Autres dépêches.)

New York, 16 mai—Le marché à l'or est agité, par suite des opérations actives de l'étranger. L'assistant trésorier vend au meilleur prix au-dessus de 130. Cette intervention a arrêté la tendance à la hausse.

Des lettres particulières par le Java côtent le coton à 12 3/4d.

Les expéditions d'or, aujourd'hui, s'élèvent à trois millions trois huitièmes, la plus forte somme expédiée dans une seule journée. On dit que le courtier du gouvernement a vendu trois millions à 130 1/2.

Washington, 16 mai—Le sénat a passé une résolution pour suspendre la perception de la taxe directe dans la Virginie Occidentale jusqu'au mai prochain, à moins que ses comptes avec les Etats-Unis ne soient plutôt arrangés.

New York, 17 mai—Des avis de St-Domingue du 3 disent que les insurgés ont battu les troupes du gouvernement, leur ont fait 130 prisonniers et ont pris presque tous leurs canons.

Des avis de Mexique du 7 disent que Maximilien avait négocié un emprunt en Europe.

De grandes quantités d'armes, expédiées de New York, sont arrivées à Vera Cruz pour les Impériaux.

Washington, 17 mai.—Barnada qui est arrivé d'Europe, dit que 2000 soldats autrichiens sont partis pour le Mexique depuis que la détermination de retirer les troupes françaises a été rendue publique.

Le colonel Paulding a été mis en état d'arrestation, les témoignages recueillis par le bureau militaire l'impliquant sérieusement dans le dépôt irrégulier de $600,000 dans la banque nationale des Négociants de Washington.

On dit que l'acte d'accusation contre Jefferson Davis a été rédigé de façon à répondre aux dispositions de la section seconde de l'acte pour punir la trahison, passé le 17 juillet 1862. Le juge Field, de la Cour Suprême, a exprimé l'opinion que cette section rappelle toutes les dispositions antérieures pour la punition de la trahison. Elle impose une amende qui ne dépasse pas $10,000, et un emprisonnement qui ne dépasse pas 10 ans et la libération de tous les esclaves du condamné.

New-York, 17 mai—Une dépêche au *Herald* dit que personne ne croit que le bill du Colorado passera par dessus le veto du Président.

New-York, 17 mai, midi—Le coton est tenu à 35 à 37 1/2; l'or à 129 3/4.

Bulletin d'Europe
FRANCE.

Presque tous les membres de la gauche ont voté la loi sur la marine marchande, ce dont M. Thiers s'est montré fort affecté. Ils se sont prononcés pour la liberté du commerce, dont ils considèrent avec raison l'avènement comme éminemment favorable à la cause du grand nombre, et au progrès de la démocratie. M. Jules Favre est d'avis que le vote de la loi sur la marine marchande appelle comme conséquences nécessaires un assez grand nombre de réformes économiques qui devraient être accomplies à bref délai. Il en a fait l'énumération. Nous sommes de son avis, et le gouvernement lui-même ne s'en montre aucunement éloigné. La loi sur la marine marchande promet aussi d'être encore plus féconde qu'elle n'en a l'air, pour l'amélioration publique.

L'attitude de la gauche en cette circonstance mérite d'être signalée et louée. Il doit en résulter un progrès des libertés politiques elles-mêmes, car si tous les partis se placent loyalement sur le terrain de la constitution, il est clair que les dangers inhérents, suivant un certain nombre d'esprits timides, au perfectionnement des institutions politiques et au développement de la liberté politique, ne sauraient être un sujet d'effroi.

Le fameux projet de loi sur les orgues de barbarie, qui devait être discuté au sénat, et qui, sous son modeste titre, soulève cependant une grave question de constitutionnalité et de propriété intellectuelle, a été renvoyé à un autre moment, sur la demande expresse de M. Rouher, qui doit prendre la parole à cette occasion.

Décidément, le ministre de l'intérieur refuse à M. Emile Olivier l'autorisation de fonder un nouveau journal. On affirme que l'honorable député a reçu une lettre officielle qui lui notifie cette décision sans lui en faire d'ailleurs connaître les motifs.

On assure de la façon la plus positive que M. Langlais n'aura pas de successeur au Mexique.

SYMPTÔMES DE GUERRE.

M. Guerrazzi a interpellé dans les chambres italiennes, le président du conseil, pour avoir une explication sur les éventualités de guerre. Le général La Marmora, qui ne voulait pas répondre, s'en est tiré en homme d'esprit: «En cas de guerre, a-t-il dit, on ne me verrait pas sur ce banc.»

Les journaux de Berlin nous apprennent que le roi Guillaume travaille chaque jour pendant plusieurs heures avec le ministre de la guerre.

L'*Express*, de Londres, dit qu'à la suite d'un ordre expédié de Berlin, quatre canonnières ont pris position aux bouches de l'Eider et de l'Elbe, dans la mer du Nord.

RUSSIE.

Nous donnons plus loin une correspondance relative à la tentative d'assassinat contre le czar. Le héros du jour, en Russie, est Kommissaroff, l'heureux paysan qui a eu la chance de détourner le bras de l'assassin.

Une correspondance de Saint-Pétersbourg assure que le bruit s'étant répandu que Ivanovitch Kommissaroff, le nouvel anobli à la suite de l'attentat contre l'Empereur, devait aller au théâtre avec sa femme, une foule immense se pressa à l'ouverture des portes, et plus une place [illegible].

Aussitôt que Kommissaroff et sa femme furent entrés dans leur loge, des hourras frénétiques s'élevèrent de tous les points de la salle, en l'honneur du sauveur du czar [illegible].

Kommissaroff, debout dans sa loge, saluait la foule enthousiaste; mais ce n'était pas assez, toute l'assistance voulait voir en face d'elle le héros de ses ovations, et Kommissaroff dut descendre sur la scène.

Alors tous les artistes l'entourèrent, on joua l'hymne national, trois fois répété aux applaudissements du public, qui confondait dans ses cris le nom de l'empereur et celui d'Ivanowitch Kommissaroff.

Nous apprenons également que la ville de Varsovie a préparé une illumination générale et que les marchands ont offert [illegible] 30,000 roubles pour les œuvres de bienfaisance et actions de grâces adressées à Dieu, qui a préservé les jours de l'empereur.

Voici, d'après la *Gazette de l'Académie*, le récit que Kommissaroff a donné lui-même de l'événement du 4 avril:

«Je ne sais pas moi-même ce qui faisait battre étrangement mon cœur, quand je vis cet homme (le meurtrier) qui se pressait de traverser la foule: involontairement je le suivis des yeux, mais ensuite je l'oubliai quand arriva l'empereur. Tout à coup, je vois qu'il sort un pistolet et le met en position de viser; aussitôt je pensai que si je m'élançais sur lui et lui prenais le bras de côté, il tuerait quelque autre par suite de mon mouvement [illegible]»

On a loué à Kommissaroff un logement dans la maison [illegible]. Son nom de famille sera, dit-on, changé en celui de Kommissaroff-Kostroma, en souvenir de la province qui deux fois a fourni à la maison régnante des sauveurs au moment du danger.

«Ossip Kommissaroff, dit l'*Invalide russe*, est un jeune homme de vingt-cinq ans environ; il est né dans le village de Molvitine, dans le district de Bouïa, du gouvernement de Kostroma. Le domaine où il est né appartient au baron Küster, et Kommissaroff lui même a été serf temporairement obligé du baron.

«Arrivé depuis longtemps à Pétersbourg pour travailler, il fut employé chez Sadow, ouvrier, et épousa une jeune paysanne, dont il a une fille de huit mois. Il est ouvrier chez Sadow jusqu'au 4 avril, jour où le destin devait changer toute sa vie.»

Pendant qu'on souscrit pour Kommissaroff, le sauveur de l'empereur de Russie, des sommes folles, que la ville de Pétersbourg a décidé que son portrait serait suspendu dans la salle des séances, et qu'il serait nommé le *premier bourgeois honoraire* de Pétersbourg, nous sommes à même de donner la biographie du baron Küster, le seigneur de Kommissaroff. C'est un pauvre gentilhâtre, qui n'avait que vingt-cinq paysans, et pour lequel ses amis payaient les consommations aux cafés de Pétersbourg. Il servait aux lanciers de la ligne, fut blessé au Caucase et transféré aux lanciers de la garde; mais n'ayant pas les moyens de s'entretenir, il passa dans «la garde de la frontière,» et là il livra un combat meurtrier à quarante contrebandiers prussiens, dont les Russes tuèrent dix hommes et firent le reste prisonniers. Dans cette affaire, le baron Küster reçut trois petites balles, d'une seule carabine, au front, qui heureusement ne touchèrent pas au cerveau. Il fut trépané et reçut pour gratification 400 roubles.

La noblesse de Moscou et la noblesse de Kostroma ont demandé toutes les deux à comprendre Kommissaroff dans leur sein.

BELGIQUE.

La chambre des députés de Belgique a voté un projet de loi accordant au département de l'intérieur un crédit de 275,753 francs pour frais de funérailles du roi Léopold, mais après y avoir introduit un amendement qui mérite d'être signalé. Plusieurs membres ont signalé les comptes des divers fournisseurs, qui, spéculant, ont-ils dit, sur ces malheureuses circonstances, n'ont pas rougi d'élever des prétentions vraiment scandaleuses.» M. le ministre de l'intérieur a reconnu que plusieurs des comptes fournis étaient en effet très élevés, mais il a demandé pour eux le bénéfice des circonstances atténuantes, en se fondant sur la brièveté du temps mis aux préparatifs. Il ne pouvait entrer dans la pensée de la chambre d'opérer des réductions; elle a tenu cependant à manifester sa désapprobation, et sur la proposition de M. Permey, elle a décidé que les noms des fournisseurs seraient imprimés en regard de leurs comptes et livrés à la censure publique.

On tient de nombreux meetings pour demander la suppression de l'armée; cette idée, dit l'*Emancipation*, fait chaque jour des progrès.

BULLETIN FINANCIER.
Jeudi soir, 17 mai 1866.

Il a régné très peu d'animation aujourd'hui, mais nous avons à constater une meilleure demande des qualités de coton au-dessus de l'ordinaire, à des prix plus pleins. Les ventes comprennent 2400 balles, ce qui fait 4300 pour les deux jours. La hausse à New York ne semble pas avoir eu beaucoup d'effet sur le marché, à cause de la rareté du coton propre Low Middling jusqu'à Middling.

L'or a ouvert lourd aux cours antérieurs; il a été peu recherché et a clos à 130 contre 130 à 130 1/2 hier soir. Les transactions embrassent $2,000 et $3,000 à 130, $10,000 à 130 1/4; $40,000 (5,000, 2,000, 15,000 et $20,000) à 130 1/2; 10,000 à 130 5/8; $15,000 en doublons espagnols et mexicains, sur la base de $15 85 et $15 47, à 129 1/2.—Il ne s'est rien fait d'important dans l'argent. Les courtiers donnent 118 des petites sommes en demi piastres américaines qui leur sont offertes et vendent à 120 à 121. Les dernières ventes de piastres mexicaines se sont faites à 3/4 de prime sur l'or.

Le change étranger a été ferme, à l'ouverture, mais était plus faible vers la clôture. Les ventes de sterling embrassent une assez forte somme en traites-connaissements, à 136; 7000 livres, ditto, à 136 1/2; 4000 livres bon clear, à 139; 7500 en traites-connaissements, à 140; 6000 clear No 1 à 141; un petit montant de 1re classe à 142 1/2. Nous apprenons que 12000 à 13000 livres, en traites-connaissements, ont été retenues à 140.—Les banques ont exigé 144 à 145, mais il a été question de 1200 à 141. — Il s'est vendu une forte somme en change commercial sur France à 4.95; 55000 (30000 et 25000) No 1, à 3.96 1/4; 60000 de banque à 3.95; 70000 (20000 et 50000) à 3.92 1/2; 20000 à 3.91 1/4; un peu à 3,90. — Le sterling était coté, à la clôture, à 138 à 140 les traites-connaissements, 139 à 140 le bon clear, et 140 1/2 à 141 et 141 1/2 le No 1 à 1re classe; le change commercial sur France à 3.96 1/4 le No 1.

Le change américain n'a presque pas varié. Les banques ont continué de tirer sur New-York à 3/4 de prime. Il s'est vendu, au dehors, $10,000, à vue, sur New York, à 1/2 de prime et $90,000 (40,000 et 50,000) à 5/8; $40,000, à vue, sur Boston, à 5/8; un petit montant, à trente jours, à 1/2 d'escompte.

Les actions du chemin de fer des Opelousas dont nous avons parlé, dans notre dernier rapport, comme ayant été vendues à $5 50 s'élevaient à 1000. Les ventes d'actions comprennent, aujourd'hui, 15 de la Banque des Citoyens à $141; 300 du chemin de fer des Opelousas à $5 75; 20 de la compagnie des chemins de fer de la ville à — et 50 à $221 50; 100 de la Banque du Crescent City à $42 et 100, en deux lots égaux, à $42 50 et 50 à $53; 132 du chemin de fer de Jackson à $6 50; 100 de la banque de la Nouvelle Orléans à $41. Une vente de 6 bons consolidés de la ville, avec le coupon de novembre, s'est faite à 92 1/2, ce qui est une hausse et équivaut à 94 1/2 pour les émissions en faveur des chemins de fer, avec les coupons de juillet.

La principale transaction (annoncée) de billets de banque a été $13,000 de la banque de l'Etat de la Louisiane à 85 cents à la piastre.

Nous cotons maintenant:
Banque de la Louisiane à 60 à 62 et 64 à 65 cents à la piastre.
Banque de l'Etat de la Louisiane 80 à 81 et 84 1/2 à 85.
Banque des Marchands 88 à 90 et 92 à 94.
Banque de la Nouvelle-Orléans 93 à 94 et 95 à 96.
Banque de l'Union 93 à 94 et 95 à 96.
Banque du Crescent City 93 à 94 et 95 à 96.

BULLETIN COMMERCIAL.
BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 17 mai 1866.

COTON—Aujourd'hui la demande a été meilleure qu'elle ne l'a été hier et elle a spécialement porté sur les qualités supérieures, qui ont commandé des prix plus pleins, tandis que les grades moins élevés n'ont montré que bien peu ou point d'amélioration. Les ventes ont embrassé 2700 balles, prises par neuf courtiers, en partie aux prix antérieurs, et en presque totalité à peu près aux cotes suivantes: ordinary 26 à 29 cts, good ordinary 30 à 31 low middling 33 à 34, middling 36 à 37. Ces chiffres sont de 1 ct plus hauts pour le middling, et les taux les moins élevés pour le low middling. Nous avons entendu parler d'embarquements considérables opérés pour le compte de quelques planteurs.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865.....balles	82339
Reçu aujourd'hui	251
" précédemment	701259
	701510
	784749
Expédié aujourd'hui	604
" précédemment	627638
	628542
Stock en mains à bord de navires non expédiés	156207

SUCRE ET MÉLASSE—Seulement 15 boucauts de sucre ont été reçus de la côte, depuis hier. Pas d'arrivages de mélasse. Le marché est fort bien pourvu de ces deux articles tant de la Louisiane que de provenance étrangère, mais ces articles n'éprouvent que bien peu de demandes. Il s'est vendu, aujourd'hui, 10 boucauts de sucre strictly prime de la Louisiane à 15 1/4 c, 10 de jaune clarifié à 15 3/4 cts, 5 et 5 do à 16 cts la livre. Le sucre de la Louisiane se vend en détail 12 à 13 cents la livre de commun à fair, 14 1/4 à 14 3/4 le fully fair, 15 à 15 1/2 cts pour le prime, 15 3/4 à 16 le jaune clarifié et 16 1/4 c pour le blanc. Environ 300 caisses de sucre de Cuba ont changé de mains en petits lots à 12 1/4 à 12 3/4 cts pour le No 12, 13 3/4 à 14 cts pour le No 14, et 15 pour le No 15. Il n'y a pas eu de mouvement dans la mélasse.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le marché a été calme mais ferme aux prix d'hier. Les stocks de grains et de fourrage sont amples, mais la farine et les provisions, qui sont rares, suffisent à peine aux besoins du commerce.

FARINE—Le marché est calme, mais ferme et ne compte qu'un faible stock. Environ 1400 barils ont changé de mains aujourd'hui aux prix suivants: superfine $10, good extra $11 50; extra de choix $13 50 et $14.

MAIS—Fort approvisionnement, mais peu de demandes et prix pareils à ceux d'hier. Ventes, aujourd'hui, d'environ 5500 sacs, dont 190 de blanc mélangé à 90 cts, 500 do do, 500 de blanc et 3000 de jaune mélangé, à 95 cts, blanc $1. Vente à l'encan de maïs avarié à 62, 63 et 65 cts.

AVOINE—Les approvisionnements d'avoine sont forts et la demande est bonne. Ventes à 52, 52 1/2, 53 et 54 cts.

SON—Marché calme et prix courant en faveur des acheteurs. Ventes à $1 15 et $1 25 [illegible].

FOIN—Le marché est fort calme et le foin ordinaire de l'Ouest est coté à $21 50 à $23 et le prime à $22 50 à $23.

WHISKY—Un lot de 34 barils Bourbon vendu à $2 50. Le marché est bien approvisionné de whisky et la demande ne se fait que pour le détail qui se pourvoit à $2 25 à $2 35 le rectifié de l'Ouest.

BACON—Il n'y en a que très peu en mains—Les épaules se vendent en détail 14 1/2 cts, les côtés osseux 18 cts, les dénoués 19 1/2 à 20 cts, les jambons au naturel 20 et les jambons enveloppés 25 à 26 cts la livre. 20 tierçons jambons au sucre, avariés vendus à l'encan à 15 1/2 cts.

SUIF—Un lot de 100 barils de suif, pressé en ville, vendu à 19 3/4 cts.

PORC—Le marché est calme mais ferme. Il ne s'est pas effectué de ventes de lots ronds au jour d'hui. Quelques petits lots de mess ont changé de mains, hier, à $33 à 33 50. Ventes en détail à $33 50.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Un lot de 12 balles s'est vendu à des conditions privées mais qu'on dit comporter 30 cts la yarde ou une fraction au dessus. Les commerçants font face aux demandes pour la campagne moyennant 29 cts la yard pour l'article en rouleaux et en balles, 31 cts.

CORDE D'EMBALLAGE—Nous n'avons à mentionner aucune vente de lots ronds, le marché est très ferme et les forts lots sont cotés à 17 3/4 cts la livre. Les commerçants font face à la demande pour la campagne moyennant 18 cts.

BEURRE ET FROMAGE—Il est arrivé quelques lots de bon beurre du Nord, lequel se vend en ce moment 40 à 45 cts la livre. Le commun se débite à 35 à 45 cts. L'approvisionnement de fromage est fort, mais le marché est calme à 15 à 22 cts et le Dairy anglais à 27 c.

VIANDE VERTE—Il n'y a en mains que très peu de cet article. Bonne demande pour le détail qui se fait à 12 1/2 cts la livre d'épaules, 13 à 14 cts les jambons et 14 1/4 cts les côtés.

CHANDELLES—Il y a un bon stock de chandelles et aussi une bonne demande pour le commerce par placements—ventes à 19, 21 et 25 cts.

SEL—Est coté, à prendre par cargaison, $1 55 pour le gros et $1 60 cts pour le fin. Les commerçants font face à la demande pour l'intérieur à $1 90 à $2—le sac de gros de Liverpool et $1 80 à $1 90 le fin.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent $2 25 à $2 90, les oignons $2 50 à 3 50, les pommes et les haricots $6 à $8 le baril, les œufs $22 à $33, choucroute $15 à $16 le baril, les poules $8 50 à $9 la douzaine, les oies $11 et les dindes $36.

CAFÉ—Il y a une bonne demande pour la campagne avec offre de 24 à 28 cts pour le Rio ordinaire à prime.

FRET—Les exportations pour le cabotage ont été un peu plus nombreuses et les taux sont plus fermes et plus pleins; ils sont actuellement: pour New York de 3/4 à 1 par livre de coton, et 50 cts par baril de farine. Les prix chargés par les voiliers pour New York et Boston sont: 1 c par livre de coton et 75 c. par baril de farine. Les taux pour l'étranger sont sans changement, ils sont 1/2d à 5/8d par livre de coton pour Liverpool, et 1 3/4 et 1 7/8 c sur voiliers pour le Havre.

Marché aux bestiaux.
Jefferson City, 16 mai.

Arrivé hier—126 bœufs du Texas et 76 veaux et vaches d'un an.
Vendu—30 bœufs de l'Ouest, 116 bœufs du Texas, 105 veaux et vaches d'un an, 29 cochons, 390 moutons et 4 vaches à lait.
A vendre—15 bœufs de l'Ouest, 328 bœufs du Texas, 137 veaux et vaches d'un an, 169 cochons, 1824 moutons et 14 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette		[illegible]
do	2me qualité, par liv. net	[illegible]
do	3me qualité, par liv. net	[illegible]
Bœufs du Texas de choix, par tête		[illegible]
do	2me qualité, par tête	[illegible]
do	3me qualité, par tête	[illegible]
do	inférieur, par tête	[illegible]
Cochons de l'Ouest, par liv. gr		[illegible]
do	du pays	[illegible]
Moutons de choix, par tête		[illegible]
do	en lots, par tête	[illegible]
do	du Texas, par tête	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête		[illegible]
Veaux, par tête		[illegible]
do	de lait, par tête	[illegible]
do	d'un an, par tête	[illegible]

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.
LES membres de cette Société se réuniront, DIMANCHE PROCHAIN, 20 du courant, à 11 heures du matin. L'exactitude est requise, surtout de la part des NOUVEAUX MEMBRES, vu des affaires de la plus haute importance seront soumises à l'assemblée.
Par ordre, CHAS. E. FAGOT, Président.
W. J. DEAN, secrétaire pro. tem. 18 mai—3t

Société Lusitana Portugaise de Bienfaisance.
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE.
LES officiers et les membres de cette société sont priés de se réunir dans leur salle, Chemin du Bayou, DIMANCHE PROCHAIN, à 4 heures de l'après-midi.
La plus grande exactitude est requise.
Par ordre du Comité d'Administration, F. M. CANTON, Secrétaire. 16 mai—3t

Sociedad Portugueza de Beneficencia Lusitana.
ASSEMBLEA EXTRAORDINARIA.
OS srs. officiaes e membros da ditta Sociedade se reunirão Domingo proximo, ás 4 horas da tarde, no local da Sociedade, caminho de Bayou.
Bôa pontualidade se requerida.
Por ordem da presente junta administrativa, F. M. CANTON, Srio.
Nova-Orleans, 17 de mayo 1866.

Etat de la Louisiane.
DÉPARTEMENT DE L'EXECUTIF, *Nouvelle-Orléans*, 17 mai 1866.
CONFORMÉMENT à un Acte de l'Assemblée Générale, lequel est intitulé: "Acte pour autoriser le Gouverneur à émettre les bons de l'Etat pour un million de piastres et pourvoir au paiement des dits bons; qui sont destinés à payer les frais de construction de levées, conformément aux contrats faits par le Gouverneur et les commissaires nommés à cet effet."—
Des propositions sont demandées et seront reçues pendant trente jours—qui expireront le 18 juin 1866—pour l'achat d'un million de piastres en bons de l'Etat, d'après l'Acte ci-dessus. Les dits bons portent un intérêt de huit pour cent l'an, sont payables semi-annuellement, ont vingt ans à courir et sont garantis par tout le produit des ventes de terres publiques ou marécageuses appartenant à l'Etat.
Des enchères seront reçues, en sommes de mille piastres et davantage, lesquelles enchères devront être adressées au Gouverneur de l'Etat, [illegible] par le Bureau des Commissaires des Levées et seront endossées comme suit: "Propositions pour l'achat de bons de Levées."
Les billets de l'Etat, des banques nationales et du Trésor courant seuls reçus en paiement de bons.
Le droit est spécialement réservé de rejeter toutes les enchères que n'approuveront pas le Gouverneur et le Bureau des Commissaires des Levées.
J. MADISON WELLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. 18mai—30f

AVIS.
LA Cour de la Quatrième Justice de Paix de la Nlle Orléans est dans la rue des Français, No 7, en face de la maison de Poste. AUG. VIAVANT, Juge. 18 mai—6

DEMANDE DE NOURRICE.
ON demande une bonne NOURRICE, sans enfants et avec de bonnes recommandations. S'adresser rue Remparts, No 204, enc. Dumaine. 18 mai—3f

P. J. PAVY, Facteur de Coton ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, Rue Royale, No 8.

Décédé, hier, à midi, FRANÇOIS PERRILLIAT, à l'âge de 66 ans. Les amis et connaissances des familles Rabouin, Nicomède et Michel Yoo sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Claiborne, près des Champs Elysées. La cérémonie aura lieu à l'église de l'Annonciation, rue Morales.

Décédée à minuit et demi, à l'âge de neuf mois, MARIE JOSÉPHINE LELIA DUREAU, fille de Joseph Dureau et Lucille Martel. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 5 heures précises. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 420, rue Craps, entre Union et Française.

Société de Bienfaisance Française.
Décédé hier à midi, à l'Asile de la Société, rue Ste-Anne, J. F. BALLONGNE, âgé de 55 ans, né à [illegible], Dép de la Haute Garonne. Ses amis et connaissances ainsi que les membres de la Société, sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu ce matin à 9 heures. Son corps est exposé à l'Asile.
Par ordre du Président, G. BOUÉ, Sec.

Bureau des Commissaires de Police.
Hôtel de ville, 16 mai 1866.
A une réunion du Bureau, les résolutions suivantes ont été adoptées: [illegible]
Résolu que le secrétaire fasse publier ces résolutions pendant trois jours, en anglais dans le Times, en français dans l'Abeille et en Allemand dans la Gazette Allemande de cette ville.
BIENVENU CIRE, Secrétaire. 18 mai—3f

AVIS.
LES porteurs de billets tirés ou endossés par messieurs LOBIT & CHARPANTIER et LOBIT, CHARPANTIER & CO, sont priés de se présenter avec leurs billets, chez M. J. PAVY, Syndic, Rue Royale, No 8. 7 mai—1m—PP

AVIS.
Par acte devant Abel Dreyfous, notaire, M. HENRY ERNEST est chargé, à dater du 15 mai 1866, de la procuration générale du soussigné. 18 mai—6f F. FORESTIER.

AVIS.
UNE famille composée du mari, de la femme et de [illegible] enfants devant partir prochainement pour France, [illegible] M. LAPICE, Rue de St-Louis, No 11. 16 mai—6

MULETS. MULETS.
A VENDRE à bas prix, 47 jeunes mulets qui viennent d'être débarqués. S'adresser à MONTGOMERY & DOFF, Rue Gravier Nos 113 et 115. 14 mai—1 sem

POUR LIVERPOOL.
La barque anglaise CONSTANCE, de première classe, capitaine Corste, partira pour Liverpool, le 25 courant.—S'adresser, pour passage seulement, chez J. & J. TARDOS, No 43, rue Vieille-Levée.
La "Constance" peut accommoder des familles ou des personnes seules, ayant des cabines installées pour cela. Bonne table et prix modéré. 18 mai—22

DEMANDE DE NOURRICE.
ON demande une bonne NOURRICE. S'adresser à l'encoignure des rues Orleans et St Claude, côté Sud. 18mai—3f

Vins rouges, Vins blancs et Absynthes.
EN débarquement du navire HANSA, de Bordeaux. [illegible] barriques vin rouge, Graves de Vignonet, [illegible]; 12 demi barriques vin blanc, [illegible]; [illegible] caisses absynthes de Pernod. A vendre par CÉSAIRE FABRY, 38 rue St. Louis. 17 mai—4t

BALLES—BALLES—BALLES
Aux marchands de jouets et au public.
[illegible] J. BURKE, [illegible] & JONES, rue du Cirque, No 118 [illegible] 17mai—1sem.

Poissons.
[illegible] par la goëlette FRIENDSHIP, [illegible] POISSONS ROUGES SNAPPERS, [illegible] TRUITES et autres [illegible]

GEO. H. DUNBAR, LIQUORISTE, FABRICANT DE LIQUEURS, 8.......RUE ST-LOUIS.......8, Nlle Orléans.
ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN.
—ET— Liqueurs françaises de tous genres.

Dr. E. DEBLANC
Résidence encoignure Ste-Anne et Robertson.
Bureau, à la pharmacie O. ROBIN, encoignure Ste Anne et Villeré.
Heures de consultation de 9 à 11 heures du matin. 17avril—1m.

MATINÉE MUSICALE.
LA Matinée Musicale, annoncée par Mlle HELENE LE ROUX, qui devait avoir lieu Dimanche prochain 20 mai, est remise au Dimanche suivant (27 Mai), à cause d'une indisposition assez grave de M. Olivera. 16 mai—4f PP

PAUL W. COLLENS,
Juge de la Troisième Cour de Justice-de-Paix pour la Paroisse d'Orléans.
BUREAU: No. 23 Passage de la Bourse, à l'angle de la rue de la Douane, au premier.
Les livres, documents et affaires appartenant aux Cours des Juges E. Meunier et V.-D. Terrebonne ont été transférés au susdit local.
N. B.—Heures de bureau: de 9 à 3 heures, et de 6 à 7 heures du soir. 16 mai—1m

AVIS.
LES créanciers et les débiteurs de la succession de Manuel Beren sont priés de présenter leurs réclamations ou de payer leurs dettes, dans les dix jours à SAMBOLA & DUCROS, Avocats de la succession, No 28, Passage de la Bourse. 16 mai—3

EN débarquement du navire HANSA, de Bordeaux—54 barriques VIN ROUGE, [illegible]; 378 caisses VIN ROUGE; 100 do do blanc; 25 do VIEUX COGNAC; 15 do MUSCAT Frontignan; 15 do LIQUEURS superfines, assorties; 25 do ANCRE assortis; 15 do CIRAGE français; 12 balles BOUCHONS assortis; 150 caisses VIN DE CHAMPAGNE, quarts et pts.
A vendre par H. PIUSSAN, No 19, rue Conti. 16 mai

En débarquement
DU NAVIRE "HANSA" DE BORDEAUX,
A vendre par les soussignés.
10 1/4 et 10 1/8 COGNAC J. Denis, H. Mounié & Co., 1863
5 1/4, 1 1/4 et 1 1/8 " " " 1864
1/2, 2 1/2 et 2 1/2 " " " 1848
5 1/4 et 2 1/8 COGNAC, Pinet Castillon & Co., 1863
10 1/4 et 10 1/8 " " " 1865
5 1/4, 10 1/4 et 2 1/8 COGNAC, Hennessy, 1860
200 caisses CLARET, Pts et Qts.
200 " SAUTERNE, Pts et Qts.
60 " ABSYNTHE, E. Pernod.
Aussi—10 caisses PETITS POIS.
BRULATOUR & CO, No 13, rue Conti. 16 mai—7f

Demande de chambres garnies.
ON demande deux ou trois CHAMBRES GARNIES, entre la rue Gravier et la rue Ste-Anne. S'adresser à T. S., boîte 482 du Bureau de Poste. 16 mai—3

Perroquet perdu.
UN PERROQUET a été perdu à l'incendie qui a eu lieu, dans la nuit du 12 courant, au No 89 de la rue Royale. La personne qui le fera retrouver recevra une bonne récompense. S'adresser au restaurant Antoine, rue St-Louis, No 30. 16 mai—3

GROCERIE À VENDRE.
BELLE OCCASION.
Une grocerie bien achalandée et située dans un des meilleurs quartiers du District et ayant un bon stock. Pour les conditions qui sont des plus avantageuses, s'adresser sur les lieux, encoignure Bourgogne et Douane. 16mai—3

HOTEL DE L'EUROPE.
A BILOXI (Mississippi.)
M. CHARLES BOULOT prévient ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'acquisition de l'HOTEL DE L'EUROPE, ci-devant tenu par M. Fistler. M. Boulot ne négligera rien pour maintenir l'établissement sur le même pied que par le passé. Il espère de ses amis et du public la continuation de leur bienveillant patronage. 15mai—1m

Avis aux Propriétaires.
CHARLES GAULON,
ENTREPRENEUR DE VIDANGES,
Encoignure Royale et Quartier. Aussi—Rue Dumaine, No 49, entre Royale et Chartres. Aussi—Rue St. Philippe, entre Derbigny et Roman.
Les ordres laissés aux endroits ci-dessus seront promptement exécutés. 15 mai—1m

ON demande une Bonne Cuisinière, ayant une [illegible] blanchir pour deux personnes. Salaire: De Vingt à Vingt-Cinq piastres. S'adresser de suite chez Mme Damouche, rue du Canal, 98. 15 mai—3t

A VENDRE
Un magnifique PIANO À QUEUE de PLEYEL, grand format. S'adresser chez Mme C. Boyer, 135 rue Conti.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.
Bureau, No. 63, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, 12 mai 1866.
A partir de ce jour, cette compagnie fera une remise de vingt pour cent sur le montant des primes.
Par ordre des Directeurs, JOHN J. HEATH, Secrétaire. 12mai—1m—PP

POUR LA HAVANE.—Ligne Régulière—Départ, samedi, 19 mai.—La belle goëlette anglaise C. W. CHAPIN, fine voilière, capitaine Thos. Wood, ayant presque toute sa cargaison engagée [illegible]. Pour fret d'environ 100 barils [illegible] ou pour passage, ayant magnifiques accommodations, s'adresser à J. M. ORIOL, No 127 rue de la Vieille Levée. 14 mai

POUR VERA CRUZ.—La belle goëlette britannique CONSTANCE, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira [illegible]. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à J. M. ORIOL, Rue de la Vieille Levée, No 127. 14 mai

C. JAUBERT & Cie,
20, Rue de Chartres,
AYANT fait de forts achats, au moment de la plus forte baisse, offrent à leur clientèle et au public en général un magnifique stock de marchandises de saison, qui ne laissent rien à désirer pour le choix et le bon marché.
N. B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les plus variés, pour leur vente. Les commandes seront promptement remplies.
C. Jaubert & Cie, WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS, 20, Rue de Chartres. Mars—1m

MARCHANDISES NOUVELLES
A LA
PLUME DE BRONZE.
Reçu par les derniers vapeurs de Liverpool:
100 rames PAPIERS à lettre assortis,
[illegible] ENVELOPPES tous formats,
50 do. ENCRE française à copier,
30 do ENCRIERS en verre et cristal pour bureau,
Un magnifique lot de CANIFS anglais,
6 do GRATTOIRS anglais,
2000 grosses PLUMES métalliques anglaises, fabriquées spécialement pour FRANCIS BOUVAIN.
10 rames PAPIER à filtrer,
Ainsi qu'un assortiment tout frais des articles suivants: Presse-papiers, Règles, Porte-plumes, Peignes en écaille, Dominos, Lotos, Damiers, Cartes à jouer françaises et autres, Tablettes en ivoire, Jetons pour whist, Cartes, Bandes élastiques, Thermomètres de bureaux, [illegible] de Lubin, Porte-monnaies français et anglais, Pupitres de voyage, Papier écolier, Papier de fantaisie, &c.
—AUSSI—
Un nouvel envoi de la célèbre parfumerie de la Société Hygiénique de Paris, à vendre en GROS et en DÉTAIL à meilleur marché que chez n'importe quel marchand de la rue Canal.
FRANCIS BOUVAIN, 63, rue Bourbon, A LA PLUME DE BRONZE.

Imprimerie à Vapeur de la PLUME DE BRONZE.
TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES en tous genres spécialité d'ouvrages de luxe en couleurs.—PRIX RÉDUITS depuis la baisse des papiers et matériel, [illegible] des salaires d'Ouvriers.
Venez visiter les Ateliers et examiner les Echantillons. Bureau, 63, rue Bourbon. Ateliers, 112, rue Gravier.
FRANCIS BOUVAIN & CO.

LORGNETTES D'OPERA
ET
JUMELLES MARINE.
(*Fabrication Parisienne.*)
Une CONSIGNATION des articles ci-dessus, tous de première qualité, sera vendue à des prix exceptionnellement BAS aux amateurs de spectacle ainsi qu'aux personnes quittant la ville pendant la saison d'été.
PRIX de $3 à $30 la pièce.
Chez FRANCIS BOUVAIN, Papetier et Imprimeur, 63 rue Bourbon, A la PLUME DE BRONZE. 13mai—6f—PP

VIN LLANO.
EN débarquement du navire Hansa, de Bordeaux—12 barriques vin blanc, et à vendre par A. CARRIERE, 25, rue Bienville. 15mai—1sem

PERDUS OU ÉGARÉS.
LE certificat No 1,020, daté du 14 mai 1860 émis par la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord, en faveur de J. P. M. Rousan, pour 31 actions de son capital; le certificat No 1,198 daté du 11 mai 1860, émis par la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, Opelousas et de l'Ouest, également en faveur de J. P. M. Rousan, pour 20 actions de leur capital. Avis est donné qu'il a été adressé aux dites Compagnies pour obtenir l'émission de duplicatas de ces certificats.

PHOTOGRAPHIES—*Rue du Camp*, 61
Réduction de Prix.
LE soussigné annonce à ses amis et au Public [illegible] Le public est invité à venir les examiner avant de s'adresser ailleurs. S. ANDERSON, Rue du Camp No 61, Nlle-Orléans. 15 mai—1m

Aux Distillateurs.
VENANT d'être reçu, un assortiment des articles qui sont nécessaires, tels que ESSENCES, HUILES ESSENTIELLES, HERBES ET RACINES, &c, &c.
A vendre en quantité au gré des acheteurs par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St-Philippe. 11 mai—4

TAMARIN NOUVEAU.
50 KEGS TAMARIN NOUVEAU venant d'être reçu.
A vendre par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St-Philippe. 11 mai—5

Bouchons! Bouchons!
20 BALLES BOUCHONS, pointes et réguliers. Venant d'être reçus, A vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 11mai—5f—PP

AVIS AUX PHARMACIENS.
Venant d'être reçu, un assortiment de PRODUITS CHIMIQUES ET D'USTENSILES DE LABORATOIRE
—AUSSI—
ÉPONGES QUALITÉS ASSORTIES, CHLORURE DE CHAUX, AMMONIAQUE LIQUIDE CONCENTRÉE, RÉGLISSE DE CALABRE, &c., &c.
A vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 11 mai—5f PP.

Cuisinière.
ON a besoin d'une bonne cuisinière, au No 94 de la rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

AVIS.
Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
LA réduction du capital de cette banque ayant été opérée par un vote des actionnaires, tous les porteurs de certificats d'actions sont requis de les présenter à la banque [illegible] Ch. JUMONVILLE, caissier. 13mai—1m

Avis.
LE PORTEUR d'un billet W. HATCH de $3,500, du 25 janvier 1863, à l'ordre de LOBIT & CHARPANTIER est prié de se présenter chez P. J. PAVY, syndic, 8 rue Royale. 18 mai—PP

M. JULES HIMBERT,
A L'ENCOIGNURE DES RUES
CANAL ET BOURGOGNE,
ANNONCE qu'il fera l'OUVERTURE DE SON NOUVEL ETABLISSEMENT DE CONFISERIE samedi 20 mai. Rien n'a été négligé pour l'élégance et l'agrément; un jardin attenant à l'établissement a été disposé pour y prendre les GLACES et les RAFRAICHISSEMENTS les plus estimés. Il y aura toujours dans son nouvel établissement une grande variété de gâteaux parisiens, petits fours, gâteaux impérial, St-Honoré, &c., entremets, sucrés, grosses pièces du dernier goût.
RESTAURANT, LUNCH, CAFÉ, CHOCOLAT et GLACES.
Reçu par les derniers steamers d'Europe: une grande variété de pains d'épices par excellence tels que pains d'épices de santé, [illegible], Paris, pains d'épices amandes, beurre, à l'angélique, au cédrat, à la vanille de Troyes, des Nonettes, de Dijon, Leckerlets de Bâle, grande variété de bonbons les plus français de Marquis, Boissier, [illegible], Boutron, &c.
Glaces, Sorbets, Crêmes, Pistaches, Napolitains, Biscuits glacés et Bombes.
J. HIMBERT, Enc. Canal et Bourgogne. 16mai—1m

AVIS.
PAR acte devant F. Grima, notaire, M. ANTOINE BIDAULT est chargé, à dater du 1er mai 1866, de la procuration générale des soussignés. Ed. DUPASSEUR & Co. 1er mai—1m.

AVIS.
LA société qui existait entre M. Guéblé & Jean Baptiste Gourand, dit Edward Gourand, pour le commerce d'articles de fantaisie et nouveautés, au magasin No 137, rue du Canal, est dissoute d'un commun accord.
Le même commerce sera continué désormais au même magasin, entre MM. Ferdinand GUÉBLÉ & VICTOR NIPPERT, sous la raison sociale de Guéblé & Nippert. Nlle-Orléans, le 8 mai 1866.
GUÉBLÉ & NIPPERT, 137, rue du Canal, Bâtisses Touro. 8mai—1m P.P.

A VENDRE,
UNE BELLE RESIDENCE AVEC JARDIN, bornée par les rues des Bons-Enfants, Espagne, [illegible] et Washington Avenue, faisant face à la rue des Bons-Enfants et ayant toute la profondeur de l'îlet.
—Aussi—
VINGT-HUIT morceaux de terre ayant chacun 30 pieds de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur [illegible], borné d'un côté par l'habitation A. Michaud.
A. JACQUET, No 31, Vieille Levée. 9 mai

Propriété et terrain à vendre,
POUR CAUSE DE DÉPART.
Une propriété à l'encoignure Dumaine et Tonti, avec jardin, vigne et arbres fruitiers, petite maison, etc.—Aussi, un terrain dans le même îlet, mesurant environ [illegible] pieds de face à la rue Dumaine et 120 pieds de profondeur. Le tout bien remblayé. S'adresser rue Dumaine, No [illegible]. 8 mai—1m

MAISON A VENDRE A MANDEVILLE,
Rue Lafitte, à 2 îlets du wharf.
Une jolie propriété à étage, consistant en 4 chambres et 4 cabinets, cuisine, jardin, citerne, &c., mesurant 51 pieds de face sur 180 pieds de profondeur, sera vendue à un prix très raisonnable pour du comptant. S'adresser chez G. E. GUERIN, 139, rue du Canal. 21 avril—1m—PP

A VENDRE OU A LOUER.
UNE RESIDENCE à la Baie St Louis, à une distance convenable des wharves. Les bâtisses sont presque neuves, en parfait état et une grande famille peut y loger. Pour les conditions, s'adresser à ABAT & GÉNÈRES, rue Royale No 57.

On demande
UNE CUISINIERE, une DOMESTIQUE DE MAISON et une BLANCHISSEUSE de couleur. Gages modestes. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser de suite, rue des Français, No 72. 16 mai

85 Rue de Chartres, 85.
COIN CONTI.
FABRIQUE DE CHOCOLAT & CONFISERIE
SODA ET GATEAUX.
D. LOPEZ,
À L'ANCIEN LOCAL.
Il fournit, pour les REPAS et les MARIAGES, de la PATISSERIE et des CHOCOLATS.
85, RUE DE CHARTRES, coin CONTI.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1866.
PAR acte de ce jour [illegible] JAYME MAGI [illegible]

MARCHANDISES SECHES
AU PRIX COUTANT,
AU MAGASIN DE
J. RYBACK,
Rue du Canal No 149.

LINONS imprimés	à 40 cents,	autrefois	75 cents
JACONATS	à 40	"	60 "
LINONS	à 40	"	60 "
ORGANDIS	à 40	"	75 "
BAREGES	à 40	"	75 "
GRENADINES	1 50	"	$2 50 "
SOIERIES de l'Inde	1 00	"	2 50 "

Le plus grand stock de POINTS et DENTELLE de la ville sera offert à 25 pour cent de moins que dans aucune maison.
Parasols, rubans, dentelles, garnitures, bonneterie, gants, &c., &c., à une grande réduction.
200 douzaines gants de Suède.
Ceci n'est point de l'humbug. Nous sommes décidés à vendre chaque article à meilleur marché qu'aucune autre maison de la Nouvelle-Orléans.
JAS. RYBACK, Rue du Canal No 149.

Voici le moment favorable!
POUR ACHETER
Vos manteaux, vos châles,
Vos gants de peau de chevreau,
DES RUBANS, DES BRODERIES,
Des bonnéteries, des garnitures pour robes,
—ET—
DES ARTICLES DE FANTAISIE,
Que vous trouverez à
La grande maison du Sud
DE
ROCHA, BECKER & CO,
147.......RUE DU CANAL.......147.
Nos prix sont tels que nous n'avons rien à craindre de la concurrence.
Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs.
Souvenez-vous du No 147.
ROCHA, BECKER & CO.
147........Rue du Canal..........147.

Bureau du Surintendant du
GRAND CHEMIN DE FER
De la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 14 mai 1866.
—EXCURSIONS—
A partir du 14 JUIN, un convoi d'excursion partira du dépôt au pied de la rue Calliope, les samedis soirs, et ira jusqu'à Magnolia [illegible]
[illegible] Surintendant général.

AVIS AUX PLANTEURS.
NOUS avons constamment en magasin, outre notre stock de marchandises sèches, de bottes, de souliers et de chapeaux, un grand assortiment de Habillements d'Habitations [illegible]
WALLACE & CO, Bâtisse Stewart, rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, Nos 51, 53 et 55, à côté du City Hôtel.

BRANDENBURG FRERES.
—VINS—
EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE "HANSA" DE BORDEAUX:
300 barriques VIN ROUGE—Montferrand, Médoc, &c.
800 caisses VIN ROUGE—Château St-Jacques, Médoc, St-Estèphe, [illegible], Pontet Canet, St-Pierre, La Rose, Chateau Léoville, [illegible], Margaux Grand Vin 1851, Lafitte 1857-1858, Latour 1858.
50 barriques VIN BLANC.
[illegible] caisses VIN BLANC—Haut Sauternes, Chateau Sauternes, Latour Blanche, Chateau Latour Blanche, Yquem.
HUILES D'OLIVES.
100 caisses en Bocaux, Qts et Pts,
A vendre par J. RIVIERE & Co., 70 & 72, rue Commune.

Courrier des Etats-Unis.
AVIS.
Les personnes qui habitent les paroisses de la Louisiane qui désirent recevoir directement par la poste le "COURRIER DES ETATS UNIS" devront adresser le montant de la souscription ($12 pour l'année, $6 pour six mois) soit à M. Ch. LASSALLE, éditeur du journal, à NEW YORK,
Soit à MM. HEBERT & Escousse, à la Nouvelle-Orléans, 121, rue de Chartres.
IMPORTANT.
Afin d'éviter des pertes à l'administration et des interruptions aux souscripteurs les RENOUVELLEMENTS devront être FAITS ET PAYÉS QUINZE JOURS avant l'expiration de l'abonnement, à NEW-YORK ou à la NOUVELLE-ORLÉANS.
On ne reçoit pas d'abonnements pour moins de SIX MOIS.
Les frais de Poste sont à la charge des souscripteurs.
L'administration n'est pas responsable de la perte des numéros.
HÉBERT & ESCOUSSE, Agents du Courrier des Etats-Unis pour la Louisiane.

EN débarquement du navire HANSA, de BORDEAUX:
60 barriques VIN ROUGE, A SOUFFRON,
160 barriques do AMBES T DROUET,
100 do do CADILLAC & CASTILLON,
700 caisses do LION'S BRAND,
100 do do EN DEMI BOUTEILLES,
200 do VIN BLANC GRAVES LABREDE,
200 do VIN FIN ST-SAUVEUR A.,
100 do CHAMPAGNE ORDINAIRE,
30 do BOURGOGNE: CLOS VOUGEOT, &c,
200 futailles EAU-DE-VIE VINEYARD P. CO.,
VINS FINS, SARDINES, VERMOUTH, HUILE D'OLIVE, &c., &c.
A vendre par OSCAR BERCIER & Co., 42 & 44 Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE,
EN QUARTS ET HUITIÈMES.
25 Fûts COGNAC LARRONDE FRERES,
15 do FINE CHAMPAGNE 1825,
15 do COGNAC SUTTON 1851,
20 do do do 1860,
25 do do GOLDENBURG 1830,
20 do do do 1860,
20 do do ROCHELLE A. SEIGNETTE,
10 do do OTARD DUPUY & Co,
15 do do VINEYARD Prop. & Co 1861,
15 do do do do 1865,
20 do do LA O'LANTER.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO., 42 et 44, Vieille Levée.

Pruneaux de choix.
70 caisses 34 PAUBANS de 3 1/4 livres ch.
20 do 12 do 3 1/4 do
10 do 25 BOITES de 2 do.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO., 42 et 44 Vieille Levée.

Vins! Cordiaux! Vinaigre!
1500 caisses VIN rouge Clermont,
100 " " blanc "
400 " " rouge Petit Clermont,
100 b'ques " " " Marmillon,
100 caisses " Bourgogne Pomard,
100 " de différentes marques,
100 barils VINAIGRE de vin blanc, [illegible],
30 caisses " " "
30 " MARASQUIN, article supérieur,
10 paniers ANISETTE Marie Brizard,
60 caisses CORDIAUX assortis, différentes marques,
en débarquement des barques [illegible]
A vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille-Levée, Nos 62 & 64. 14 mai—7f

Fromage! Sardines! Conserves!
100 caisses FROMAGE de Hollande,
75 FROMAGES de la marque Emmenthal,
70 " Gruyère de la marque Martin,
7 caisses SAUCISSONS de Lyon,
200 " de 100 1/4 boîtes SARDINES,
200 " de 100 1/2 "
2 " VIANDE truffée, [illegible],
15 " MAQUEREAUX à l'huile, [illegible],
50 " FRUITS au vinaigre, assortis.
En débarquement de l'Alabama, du Bolivian et du Celeritas.
A vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille-Levée, Nos 62 & 64. 14 mai—7f

Fruits! Fruits! Fruits!
50 barils AMANDES à la Dame,
30 barils PRUNES sèches,
30 caisses de 24 boîtes PRUNES sèches,
10 barils RAISINS de Corinthe,
25 sacs NOIX de Brésil,
25 tambours FIGUES sèches,
100 caisses FRUITS assortis à l'eau-de-vie et au jus, en débarquement à vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille Levée, Nos 62 & 64. 14 mai—1 sem

Genièvre, Kirsch, Absinthe.
8 pipes GENIEVRE de Hollande,
50 caisses KIRSCH [illegible],
120 do ABSINTHE E. Pernod,
1 poinçon VIEUX WHISKY d'Irlande, de Stewart,
1 do VIEUX TOM GIN,
15 barils VIEUX WHISKY Bourbon en magasin et à vendre par PIAGGIO FRERES, Rue de la Vieille Levée, Nos 62 & 64.

A LOUER.
Un local très vaste et parfaitement disposé pour une institution, et pouvant également servir, soit comme atelier, soit comme entrepôt, et ayant en dessus, cinq chambres habitables, cour, puits, etc. [illegible] S'adresser dans l'Institution, rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou No 280. 15mai—1m

336,700 CIGARES DE LA HAVANE [illegible] Partagas, Corona, [illegible], Walter Scott, [illegible] JAYME MAGI, importateur, Rue de la Commune [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
T. J. McGIBBEN & Bro., vs GEORGE INGRAM & JAMES M. FORGAY.
SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,643—En vertu d'un writ de fieri facias émané par l'Honorable Sixième Cour de District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus [illegible] je ferai vendre le MARDI, vingt-neuf mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] de cette ville, à la vente publique et adjudication, le—
Tous les droits, titres et intérêt du défendeur George Ingram [illegible]
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Bureau d'Assurance
DE
HOLMES & BROS.,
RUE DU CAMP, No 93, (au premier),
Nouvelle-Orléans.
Compagnie d'assurance "Internationale," de la ville de New-York.
CAPITAL........$1,348,518 43
Compagnie d'assurance "Nationale," de la ville de Boston,
CAPITAL.........$500,000 00
Les RISQUES D'INCENDIES, DE MER ET A L'INTÉRIEUR sont pris par les susdites compagnies qui accordent UN ESCOMPTE DE 25 POUR CENT sur les risques d'incendie et à l'intérieur et vingt pour cent sur les risques de mer, AU LIEU DE SCRIP DES COMPAGNIES MUTUELLES.
Elles assurent les LOYERS et les BIENS, et prennent des RISQUES À LA CAMPAGNE.
ELLES ASSURENT LES MAISONS EN BRIQUES ET EN BOIS pour 1, 2, 3, 4 et 5 ans, à une épargne considérable pour les assurés.
Les polices CANCELÉES et les PRIMES NON ABSORBÉES sont REMBOURSÉES, A LA DEMANDE DES ASSURÉS.
Nous avons [illegible] facilités pour assurer les coques des navires, des bâtiments de rivière et des bateaux à vapeur.
LES PERTES SONT FIXÉES ET PAYÉES SANS DÉLAI, à la Nouvelle-Orléans.
Nous sommes également AGENTS GÉNÉRAUX AU SUD de la compagnie d'ASSURANCE DES VOYAGEURS "Travellers' Insurance Co," de Providence, R. I. Cette compagnie a UN CAPITAL DE PLUS DE $500,000.
Elle assure contre tous les ACCIDENTS personnels, soit en VOYAGE ou [illegible], causant des blessures ou la MORT.
Les affaires de cette compagnie, pour tous les Etats du Sud, se feront au bureau de la succursale du Sud.
TOUTES LES PERTES SONT FIXÉES ET PAYÉES PROMPTEMENT A LA NOUVELLE ORLÉANS.
HOLMES & BRO, AGENTS, Rue du Camp, No 93.
A. BARBARIN, Caissier.
—RÉFÉRENCES À LA NLLE-ORLÉANS—
ARTHUR WAUGH, estimateur de pertes maritimes.
G. W. COCHRANE, Président de la Banque City National.
N. T. K. ROBINSON, Caissier.
JACOB BARKER, à la Banque de Commerce.
A. D. GRIEFF, négociant.
JOSEPH H. OGLESBY, négociant-commissionnaire.

En débarquement et à vendre.
Navire CELERITAS, de Bordeaux.
100 barriques VIN rouge différentes qualités,
1000 caisses VIN rouge et blanc, différentes qualités,
300 caisses FRUITS à l'eau-de-vie,
25 paniers GUIGNOLET,
25 caisses ABSINTHE "Ed. Pernod",
10 do KIRSCH,
25 paniers CHAMPAGNE grandes et demis, "Perrier".
10 1/2 barriques VIN blanc,
50 caisses SARDINES 1/4 boîtes,
10 barils VINAIGRE,
10 balles BOUCHONS assortis,
10 1/4 EAU-DE-VIE, "Pinet Castillon & Co."
10 1/4 do "Arbouin, Marett & Co"
10 1/4 do Rochelle, "Poitevin Frères",
10 1/4 do "A. Seignette",
10 1/2 do "Vinadiere",
Attendu par FREDERIC GUSTAVE, de Marseille,
50 paniers HUILE [illegible],
50 caisses VERMOUTH, Noilly Pratt & Co.,
50 do MUSCAT Frontignan,
25 do EAU de fleurs d'oranger.
B. TILLIER & Co., 14, rue Conti. Mars—1m

C. RAVELET & FILS,
—VENTE EN GROS—
66.—RUE DE LA DOUANE.—66.
IMMENSE RABAIS
SUR TOUTES LES MARCHANDISES.
Tout le stock doit être vendu
QUAND MEME
Avant le 31 de ce mois, époque à laquelle M. A. Ravelet va en Europe faire de nouveaux achats. 2 mai—1m

OUVERTURE
DU NOUVEAU MAGASIN DE
ETERNOD & CRESSY,
Au coin des rues Bourbon et Ursulines,
LUNDI 30 AVRIL.
Marchandises sèches
A TRES BON MARCHE.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs clients de la ville et de la campagne et au public en général, que faisant l'ouverture de leur nouveau magasin ils viennent de recevoir un assortiment varié de MARCHANDISES SECHES A DES PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.
[illegible]
—Egalement—
Un assortiment complet de [illegible] demi-Pointes et Marquises, dans les mêmes conditions.
—En outre—
[illegible]

LIQUIDATION.
Magasin à louer et installations à vendre, au No 120, rue du Canal, à côté de la Banque de l'Union.
MR. GUERIN, dont l'établissement jouit d'une si grande réputation, prévient ses nombreux clients qui depuis 14 ans, l'ont honoré de leur confiance, qu'il vendra, à partir de samedi, 28 courant, [illegible] au prix coûtant tout son bel assortiment de bijouterie fine, montres, diamants, pendules, objets de fantaisie, &c.
Les personnes qui lui ont laissé des objets pour être réparés sont priées de venir les retirer [illegible]. 26 avril—1m PP

TURNER,
PHOTOGRAPHE,
Rue du Camp, No 37,
A réduit le prix de ses Cartes de Visite à $3.00 la douzaine pendant les mois d'été.
IVORYTYPES faits photographiquement et finis par des artistes de premier ordre.
PHOTOGRAPHIE, de toutes grandeurs, au naturel en couleurs, et qui défient la concurrence.

Saison d'été.
ARTICLES DE MODE.
W. DAUPHIN,
66, Customhouse St. 66,
GRAND DEBALLAGE
PAILLE,
RUBANS,
FLEURS ET PLUMES,
BLONDES, CREPES, &c.
Les avantages dont jouit cette maison lui permettent d'offrir son stock à des prix excessivement réduits.
[illegible] Leonard St. — 66, rue de la Douane.
NEW YORK. — NLLE-ORLEANS.

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.
Ont constamment en mains un assortiment complet des articles ci-dessus.
—AINSI QUE—
Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS [illegible]